

Sainte-Céronne le 18 octobre 2016

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Vous trouverez en annexe le procès-verbal de notre assemblée générale qui s'est tenue au mois de juin dernier.

Ceux qui y assistent, et je les en remercie particulièrement, renouvèlent leur adhésion à cette occasion.

Pour les autres, j'espère que la lecture de ce compte-rendu les convaincra de notre action et qu'ils continueront de nous soutenir comme par le passé.

Les temps sont durs à de multiples points de vue, et notre reconnaissance n'en est que plus grande.

Pour ce qui est du contenu de ce compte-rendu, je dois vous signaler que la nomination de madame Dominique Ragot au poste de trésorière n'a pas été acceptée par la préfecture au motif que le poste de « secrétaire-trésorière » n'existait pas dans les statuts et que, dès lors, le vote de l'assemblée n'était pas valable..

Nous avons cependant reçu l'autorisation de fonctionner en l'état et nous demanderons à la prochaine assemblée d'entériner la nouvelle appellation qui a été déclarée.

En vous souhaitant bonne lecture, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers amis, à l'assurance de mon entier dévouement.

La Présidente

Brigitte Duboys de Labarre

*Association de sauvegarde du patrimoine culturel
de Ste Céronne-lès-Mortagne*

Siège social à la Mairie de Ste-Céronne

61380

Tél : 02.33.25.17.53 - Fax : 02.33.73.56.34

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine culturel de Sainte Céronne

Le samedi 11 juin 2016 à 10 h 30 à la mairie de Sainte Céronne-les-Mortagne

Membres du bureau présents:

Mesdames Brigitte DUBOYS de LABARRE, Raymonde LIZOT, Martine LEROY, Françoise CHANTEPIE, Dominique RAGOT, Messieurs Marc SIMOEN, Manuel DESPLANCHES;

Membres du bureau excusés: Messieurs Marc ORANGE, Daniel SIMOËN.

Membres présents: (7) Madame de BOYSSON, Messieurs FOLLET, REVERT, SOUPAULT, HAMARD, FOURRE, METIVIER.

Absents excusés: Mr LENOIR, Mr de PONTBRIAND, Mr LAMY.

Pouvoirs: 27

Nombre d'adhérents: 74

Le quorum étant atteint la Présidente déclare ouverte la 14^{ème} Assemblée Générale et souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie pour leur assiduité.

Dominique RAGOT est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

RAPPORT MORAL 2015

La Présidente fait tout d'abord remarquer que l'Assemblée Générale se tient plus tardivement que les années précédentes. C'est à dessein que le bureau l'a décidé, afin de pouvoir apporter des réponses à des questions qui étaient encore en suspens il y a deux mois.

La Présidente fait remarquer qu'elle ne suivra pas à la lettre l'ordre du jour : le bilan des réalisations 2015 constituant l'essentiel du rapport moral.

Ce rapport commence par la vie de l'Association :

Le nombre des adhérents est stable. Depuis 13 ans, la générosité de ces fidèles a permis de financer beaucoup de réparations et de travaux d'urgence. En 2015, cela a concerné : la sécurisation du plancher du clocher, la pose de gouttières côté ouest de l'église et surtout le pilier intérieur du porche qui s'effondrait. La liste des travaux effectués et les montants peuvent être consultés sur le site Internet de l'ASPC.

Ce site créé et mis à jour par Fabrice FOURRE, que la Présidente félicite et remercie, donne une bonne visibilité à notre association.

Le deuxième pôle de visibilité est, localement, le stand tenu lors de la fête communale. Pour la première fois en 2015, l'ASPC a participé à la brocante avec des objets récoltés et vendus au profit de l'association.

Madame JOUSSE a vendu des gaufres et des cartes postales (*dessinées par Françoise CHANTEPIE et imprimées gracieusement par Monsieur Samuel HERAULT*).

Nicolas MILET a proposé des balades en calèche. La Présidente les remercie et souhaite que la collaboration se poursuive.

Tout cela a généré un bénéfice de 1400 € et nous comptons bien réitérer cette année.

La grande histoire de 2015 a été la réception d'un courrier émanant de la Fondation du Patrimoine, reçu à l'automne, nous annonçant la dénonciation prochaine de notre convention signée en 2010. Ceci ayant pour conséquence une augmentation du coût de gestion des sommes récoltées, parce que nous n'avions pas mené le projet d'envergure pour lequel nous récoltions ces fonds. La Présidente et la secrétaire se sont rendues à Alençon, et ont réussi à négocier une nouvelle convention aux mêmes conditions que l'ancienne.

La Fondation du Patrimoine a aussi insisté sur le fait qu'il fallait un projet précis et il a été fait appel à Monsieur MAFFRE, Architecte du Patrimoine qui a pu rapidement présenter une ébauche de projet basée sur l'étude du précédent architecte. Merci à Monsieur MAFFRE pour sa célérité.

En ce qui concerne le choix de la « tranche de travaux » qui va être entreprise, celui-ci n'est pas encore déterminé, mais, sera abordé avec les projets 2016/2017 de l'Association mais aussi de la commune, puisque nous travaillons conjointement. Il faut avoir en mémoire que la commune est le maître d'ouvrage et que l'Association seule ne peut rien entreprendre, malgré son importante contribution financière. Quand l'Association a essayé de faire avancer le dossier, la DRAC l'a clairement rappelé. Néanmoins, l'action de l'ASPC a porté ses fruits, car peu de temps après Madame LIZOT a eu des nouvelles... à savoir que :

L'étude réalisée en 2009 par Monsieur AMIOT n'avait pas été validée par la DRAC. Donc pour tout projet se fondant sur cette étude, les travaux ne pouvaient commencer.

Depuis lors, l'ASPC relance fréquemment les différentes parties afin de les faire bouger.

Et cela commence à porter ses fruits...

Entre temps, la DRAC a averti, dès février, que la commune devait mettre en œuvre des travaux de conservation des fresques du clocher, avant d'entreprendre d'autres travaux... La commune a donc contacté des restaurateurs agréés, qui se sont déplacés pour faire des devis. Le bureau de l'association s'est ensuite réuni, et après avoir étudié les différentes propositions (*qui devaient correspondre à un cahier des charges très précis émanant de la DRAC*), le choix de l'ASPC s'est porté sur Madame Véronique LEGOUX de Tours, qui propose en option une mise en valeur sur une portion de fresque.

La Présidente ayant terminé son rapport moral, celui-ci est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 2015

La parole est donnée à Martine LEROY, trésorière.

Solde en banque 31/12/2014	7 059,75 €
<u>Recettes</u>	
Dons	1 365,00 €
Vente cartes postales	295,00 €
Abbaye de la trappe	225,00 €
Recettes fête, brocante, balade carriole et divers	1 397,00 €
Intérêts livret	49,92 €

Quête du mariage LECAMUS/FAUVELLIERE	<u>66,00 €</u>
<u>Total recettes</u>	3 398,82 €
Fond de caisse	132,65 €
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Assurance multirisque asso GROUPAMA 2016	110,14 €
Boissons AG	27,87 €
Sarl BIARD/ROY plancher de sécurité	1 102,00 €
Couverture BECQUET gouttières	1 602,72 €
Franck PELAY jambage intérieur de l'église	1 297,25 €
Imprimerie HERAULT cartes	177,60 €
SACEM concert Harmonie Municipale	46,98 €
Cotisation Fondation du Patrimoine	<u>46,00 €</u>
<u>Total des dépenses</u>	4 410,56 €
Banque	
Compte courant Crédit Agricole	557,37 €
Compte livret A Crédit Agricole	5 623,28 €
<u>Solde au 31/12/2015</u>	6 180,65 €

La Présidente demande aux membres d'entériner une décision prise par le bureau à sa dernière réunion : le remplacement de Martine LEROY au poste de trésorière par Dominique RAGOT, disposant de plus de temps à consacrer à l'Association. Martine LEROY reste cependant trésorière adjointe.

Dominique RAGOT précise qu'il y a la somme de 40 359,78 € sur le compte de la 1^{ère} souscription à la Fondation du Patrimoine et 580 € au 31/12/2015 sur la seconde souscription.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

PREVISIONS 2016

Nous avons déjà évoqué les fresques du clocher. Véronique LEGOUX a donné son accord pour effectuer une présentation et des explications sur le travail qu'elle aura effectué.

Nous avons aussi de bonnes nouvelles en ce qui concerne la DRAC. Enfin, un rendez-vous est pris avec le conservateur régional des Monuments Historiques : Monsieur ROCHAS pour le 20 juillet prochain, en présence de Monsieur MAFFRE, Architecte du Patrimoine de notre choix. La commune et l'Association vont enfin avoir une feuille de route.

QUESTIONS DIVERSES

La Présidente demande à Marc SIMOEN de présenter les essais d'illuminations de l'église.

Deux choix sont possibles, des projecteurs ou des leds encastrées dans le sol. Les projecteurs mettent l'église en valeur de loin et les leds plutôt de près. Le choix de l'assemblée se porte sur la possibilité de voir l'église de loin. Aucun devis n'est choisi car des essais restent à faire.

La séance est levée à 11h45. Elle est poursuivie par le pot de l'amitié.